

ASSEMBLEE GENERALE

DIXIEME SESSION

Documents officiels



SEANCE PLENIERE

Jeudi 22 septembre 1955,
à 15 heures

New-York

SOMMAIRE

	Page
Point 9 de l'ordre du jour:	
Discussion générale (suite)	31
Discours de M. Trujillo (Equateur) et de M. Macdonald (Nouvelle-Zélande)	

Président: M. José MAZA (Chili),

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

DISCOURS DE M. TRUJILLO (EQUATEUR) ET DE
M. MACDONALD (NOUVELLE-ZÉLANDE)

1. M. TRUJILLO (Equateur) [*traduit de l'espagnol*]: Mes premières paroles seront adressées à M. Maza, le chef de la délégation du Chili, à qui l'Assemblée générale a fait, en même temps qu'à son noble pays, l'honneur de présider notre dixième session. Cette élection est un hommage aux grandes traditions démocratiques de la République du Chili et un témoignage de l'estime dans laquelle les nations du monde tiennent un pays véritablement démocratique; elle est aussi une marque de respect envers M. Maza, pour ses qualités éminentes et les services qu'il a rendus à l'Organisation des Nations Unies depuis sa création. Cette élection à de hautes fonctions non seulement honore singulièrement le groupe des Etats d'Amérique latine qui ont présenté et appuyé la candidature de M. Maza, mais nous offre la garantie que les délibérations de l'assemblée la plus importante du monde seront dirigées avec sagesse, avec impartialité et avec efficacité.

2. Je ne peux oublier que nous devons également des félicitations sincères et bien méritées à M. van Kleffens, de la délégation des Pays-Bas, qui a présidé les travaux de la neuvième session de l'Assemblée générale avec une compétence singulière et une fermeté tranquille; nous n'en attendions pas moins de sa vaste expérience et de sa grande connaissance des problèmes internationaux.

3. La dixième session de l'Assemblée générale s'ouvre trois mois à peine après la magnifique réunion de San-Francisco, à laquelle la plupart des Etats Membres se sont fait représenter par leur Ministre des affaires étrangères.

4. Nous avons célébré à San-Francisco le dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, les 10 premières années de l'expérience tentée en vue de substituer aux relations placées sous le signe de la force des relations fondées sur la raison et le droit. Cette réunion commémorative a été la manifestation la plus vigoureuse de la foi en l'idéal qui nous anime tous et qui est d'édifier un monde meilleur dans le cadre d'une organisation qui offre aux Etats l'occasion de

se réunir et de délibérer en toute franchise sur les problèmes qui les divisent. Les discours qu'il nous a été donné d'entendre en cette occasion mémorable nous ont présenté une analyse objective, détaillée et très franche de presque tous les aspects de l'œuvre complexe et variée que l'Organisation des Nations Unies a accomplie au cours de sa première étape dans la longue voie qu'elle suivra, nous l'espérons tous, pendant des siècles.

5. Nous avons quitté San-Francisco avec l'impression que notre organisation internationale s'appretait à poursuivre sa tâche avec enthousiasme, à être le centre où convergent les intérêts et les rivalités, où tous les projets sont étudiés dans une atmosphère de compréhension, avec l'espoir d'apporter aux problèmes les meilleures solutions, compte tenu des possibilités de notre organisation et des conditions historiques et sociales dans lesquelles elle remplit sa fonction.

6. Depuis San-Francisco, nous avons pu constater un renouveau de vitalité au sein de notre organisation mondiale; il semble, au seuil de cette période nouvelle, que toutes ses entreprises soient assurées de meilleures chances de succès. Il semble également qu'un nouvel esprit anime la politique internationale des grandes puissances et qu'à la place des dissensions passées, elles souhaitent désormais voir s'établir des relations cordiales entre leurs représentants les plus qualifiés. Le monde entier espère à nouveau que la paix et l'ordre international vont être renforcés du fait que les Nations Unies mettront mieux en œuvre les buts et principes de leur Charte.

7. L'heureuse annonce d'une ère de paix s'est confirmée à Genève, où l'on a vu les chefs des quatre grandes puissances dont dépend le sort même de l'humanité s'entretenir cordialement. Dans leurs paroles vibrat l'émotion de leurs peuples. Si les entretiens de Genève n'ont abouti à aucun résultat concret, les hommes d'Etat nous ont cependant prouvé qu'il leur est possible de parler la même langue et qu'ils cherchent à atteindre des buts analogues malgré des conceptions politiques et économiques radicalement opposées. Au cours de cette première entrevue, on a renoncé délibérément à définir une nouvelle politique mondiale, mais on a laissé la porte ouverte pour permettre aux quatre ministres des affaires étrangères d'examiner et de résoudre les problèmes les plus graves de notre époque. Si les entretiens d'octobre se déroulent dans le même climat que celui qui naquit à San-Francisco et se développa à Genève, les Nations Unies y trouveront un précieux appui qui facilitera la tâche immense qu'elles ont entreprise.

8. La position du Gouvernement de l'Equateur à l'égard de l'Organisation des Nations Unies a été exposée à San-Francisco; je me bornerai donc, aujourd'hui, à confirmer les déclarations faites alors par le Ministre des affaires étrangères de mon pays et à présenter quelques observations sur des questions qui

figurent à notre ordre du jour et qui, bien que ma délégation se propose d'en traiter au sein des commissions intéressées, méritent de retenir dès à présent l'attention de cette assemblée parce qu'elles lui permettront de mieux juger l'œuvre d'ensemble de l'Organisation des Nations Unies et de faire le point des relations internationales.

9. On ne soulignera jamais assez l'importance fondamentale que le principe de l'universalité présente pour notre organisation. C'est pourquoi je pense que la première question à examiner est celle de l'admission de nouveaux Membres. Il est inadmissible, en effet, que l'Organisation ne compte que 60 Etats Membres et qu'un grand nombre de pays, tenus à l'écart, soient privés de leur droit et n'aient aucune possibilité de collaborer directement à son œuvre complexe et d'assumer les multiples obligations qu'impose la Charte. Si l'Organisation des Nations Unies aspire à devenir une véritable société des Etats, elle doit renoncer à cette politique inflexible qui a tenu loin d'elle des pays dont notre culture s'enorgueillit, des pays comme l'Espagne, l'Italie et le Portugal, pour n'en citer que trois parmi ceux qui nous sont les plus chers.

10. Depuis 10 ans, à chaque session, nous discutons de ce problème sous son double aspect politique et juridique. Les hommes d'Etat d'Amérique latine se sont penchés sur la question avec le plus grand intérêt; ils se sont efforcés d'élargir l'Organisation des Nations Unies en mettant avec zèle au service de cette cause toute leur compétence juridique, tout leur talent littéraire et leur tact politique. Je ne me propose pas de revenir sur les dispositions de la Charte qui s'appliquent en la matière; le sujet a été pratiquement épuisé et les Etats Membres ont tous arrêté leur position sur ce point. Je voudrais seulement relever les contradictions, voire les absurdités, qui font que, sur ce point, notre organisation prête à des critiques justifiées. L'opinion publique mondiale demande que l'on apporte à cette grave question une solution immédiate et que cessent les querelles mesquines et les rivalités continuelles qui ont jusqu'ici empêché l'entrée à l'Organisation des Nations Unies d'un groupe très important de pays. L'exclusion de ces nations empêche l'Organisation d'effectuer un travail efficace; elle constitue une discrimination injuste à l'égard de peuples qui ont, comme nous, le droit de participer aux efforts entrepris pour édifier la société universelle, dont nul ne pourra empêcher la réalisation à une époque où la technique progresse à pas de géant et accroît sans cesse l'interdépendance des nations.

11. Permettez-moi d'examiner les faits qui ont été la cause de la situation actuelle. Cinquante et un Etats sont Membres originaires de l'Organisation des Nations Unies. Trente Etats ont demandé par la suite à faire partie de l'Organisation; neuf d'entre eux ont été admis et leurs représentants siègent aujourd'hui parmi nous. Les 21 autres Etats qui ont fait acte de candidature continuent de frapper à la porte de notre organisation sans que nous trouvions la clef qui permettrait de la leur ouvrir, une clef que nous avons presque sous la main.

12. Cependant, le développement des Nations Unies a été tel que l'Organisation est devenue un élément essentiel de la vie internationale. Toute personne morale telle que notre organisation puise sa force, nous le savons, dans la conscience humaine fondée sur des normes juridiques qui doivent être respectées et comprises. Les efforts qui ont été accomplis par la voie

de la presse, de l'enseignement, du livre, de la radio, de la télévision et de l'affiche, etc., pour faire connaître dans les régions les plus éloignées du monde ce qu'est l'Organisation des Nations Unies et l'œuvre qu'elle réalise au bénéfice des pays sous-développés, sont tout simplement admirables. On peut dire qu'il n'existe pas aujourd'hui dans le monde de personne d'instruction moyenne, quelle que soit sa race ou sa nationalité, qui ne sache ce qu'est l'Organisation des Nations Unies, ce qu'elle représente et ce qu'elle accomplit.

13. En vertu des Articles 57 et 63 de la Charte, l'Organisation a conclu des accords particuliers avec 11 institutions dont l'activité s'exerce dans les domaines les plus importants de la vie sociale. Avec l'Organisation des Nations Unies, ces institutions spécialisées forment, au point de vue social, un réseau de plus en plus serré.

14. L'Organisation des Nations Unies et ses 11 institutions spécialisées sont en train de créer ce monde meilleur auquel nous aspirons tous. Le fait est que 18 des 21 pays qui ont demandé leur admission à l'Organisation et qui n'ont pu y être admis du fait de rivalités inexplicables entre les grandes puissances font déjà partie de la famille des Nations Unies par leur appartenance à ces institutions. L'Albanie, le Royaume hachémite de Jordanie, le Portugal, l'Irlande, la Hongrie, l'Italie, l'Autriche, la Roumanie, la Bulgarie, la Finlande, Ceylan, la République de Corée, le Népal, le Viet-Nam, la Libye, le Cambodge, le Japon et le Laos sont membres d'une ou de plusieurs des institutions spécialisées. Mieux encore: l'Italie abrite le siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. En outre, elle est la puissance chargée d'administrer le Territoire de la Somalie au nom des Nations Unies. Berceau de notre système juridique, pays auquel la culture occidentale doit tant à ce titre, et qui a signé un traité de paix qui l'habilite à devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies, elle est injustement tenue à l'écart de notre organisation. Un certain nombre des pays qui ont demandé leur admission font partie des commissions économiques régionales, par autorisation spéciale du Conseil économique et social. Certains d'entre eux attachent à leur admission un intérêt si vif qu'ils ont accrédité des observateurs spéciaux permanents pour suivre les réunions de certains organes, ce qui montre qu'ils sont tout à fait aptes à collaborer avec nous. Quant à l'Espagne, cette grande nation qui nous est si chère, elle vient de se voir accorder, sur la demande des quatre pays de langue espagnole qui font partie du Conseil économique et social, le droit de se faire représenter aux réunions de la Commission économique pour l'Amérique latine. L'Espagne ne peut être, ne peut continuer d'être, maintenue hors de l'Organisation des Nations Unies, car la majorité des peuples de l'Amérique latine, dont l'opinion a tant de poids au sein de notre organisation, réclame vigoureusement son admission et si elle n'a pas présenté la demande réglementaire, c'est à cause de sa fierté bien connue et parce qu'elle ne veut pas essuyer l'affront immérité actuellement infligé à d'autres pays dignes comme elle d'être Membres de notre organisation.

15. Maintenant que la guerre froide semble avoir pris fin et que règne dans les relations internationales une atmosphère moins orageuse, il n'est que plus urgent d'éliminer ces problèmes qui risquent de troubler à nouveau les rapports des puissances démocratiques avec les républiques populaires. C'est pourquoi je fais res-

pectueusement et cordialement appel aux membres du Conseil de sécurité pour qu'ils s'efforcent une fois de plus de trouver une formule qui permette à l'Assemblée générale d'adopter une résolution tendant à admettre les pays qui ont demandé leur admission, et d'éliminer ainsi l'un des problèmes les plus sérieux qui ont aggravé la guerre froide et discrédité notre noble institution.

16. Il faut reconnaître que l'on peut douter de l'appétit et des titres de plusieurs des Etats en question à faire partie de notre organisation. Pourtant, je me demande si beaucoup des Etats ici représentés auraient pu entrer dans notre organisation si on les avait jugés avec la rigueur que nous mettons à juger les pays qui ont demandé leur admission. J'ai l'impression que beaucoup d'entre eux devraient quitter cette enceinte. Je crois, quant à moi, que le parti le plus sage, celui qui est le plus conforme aux principes de la Charte, est de laisser l'Etat intéressé faire, au sein de l'Organisation, la preuve de son désir sincère de paix et de permettre à l'Assemblée elle-même de décider en dernier ressort de l'admission des nouveaux Membres. En hommage à l'Assemblée, le Conseil de sécurité devrait lui recommander d'examiner les demandes de tous les Etats candidats. Je souhaite qu'au cours de notre session, nous ayons le plaisir et l'honneur d'offrir un siège dans cette salle aux représentants de nombreux Etats qui rehausseront le prestige de notre organisation et donneront plus d'efficacité à tous ses travaux.

17. Parmi les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente session figure la question très importante de la convocation d'une conférence générale des Membres de l'Organisation des Nations Unies, aux fins d'une révision de la Charte en vertu de l'Article 109. Les années passées, la délégation de l'Equateur a signalé la nécessité de procéder à une révision de notre charte et a même formulé des suggestions concrètes en ce qui concerne certains chapitres qu'il est urgent de modifier pour traduire dans les faits la déclaration selon laquelle les Etats qui font partie de l'Organisation des Nations Unies sont égaux. La délégation de l'Equateur s'est prononcée d'avance en faveur de la convocation de cette conférence qui doit permettre de procéder à un examen approfondi de la Charte et d'adapter cette dernière aux conditions nouvelles, en tenant compte de l'expérience accumulée en ce qui concerne grand nombre de ses dispositions.

18. Il faut que nous reconnaissions en toute objectivité que les conditions qui existent en cette année 1955 sont entièrement différentes de celles qui existaient en 1945, lorsque la Charte a été signée. Nous sommes disposés, pour notre part, à accepter de nouvelles formules transactionnelles, des compromis qui permettent de sauvegarder l'existence de l'Organisation et, par-dessus tout, son esprit et son idéal. Il convient que nous soumettions à un examen juridique minutieux chacune des dispositions qui ont donné lieu aux discussions les plus acharnées et nous efforcions de trouver des formules qui, au lieu de nous diviser, nous permettent de nous rapprocher les uns des autres et de poursuivre notre œuvre.

19. De nombreux articles de la Charte doivent être couchés sous une forme nouvelle, doivent être remaniés de façon à répondre aux nécessités de notre époque, et il faut supprimer ou modifier profondément les articles qu'on n'a pu appliquer à la réalité internationale présente. Ce que demande pour le moins la délé-

gation de l'Equateur, c'est que l'on décide de convoquer la conférence qui étudiera ce problème, sans en fixer pour le moment le lieu et la date. Ce dernier point pourra être réglé par la suite, compte tenu des facteurs d'ordre politique qui intéressent particulièrement les grandes puissances.

20. A titre de simple suggestion, je me permets cependant de me faire l'interprète du désir que j'ai entendu exprimer par de nombreuses délégations, dont celle de l'Equateur, de voir l'Assemblée générale et ses conférences spéciales ne pas se tenir seulement à notre siège de New-York, mais aussi dans d'autres métropoles, ce qui permet de mieux faire connaître l'Organisation des Nations Unies et de beaucoup élargir les sympathies dont elle jouit. Nous sommes nombreux à penser, par exemple, qu'il serait magnifique d'obtenir l'appui de la délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques pour que la conférence spéciale qui s'occupera de la révision de la Charte ou la prochaine session de l'Assemblée générale se tienne à Moscou. Cette grande capitale offre tous les éléments qui sont indispensables pour une réunion de cette importance. Ceux qui pensent ainsi ont la conviction qu'une session de l'Assemblée générale à Moscou serait ce qui contribuerait le mieux à mettre fin à la guerre froide. Le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Molotov, qui est venu participer à la présente session, peut se rendre compte parfaitement que l'atmosphère est propice à une initiative de ce genre et nous souhaiterions qu'il fit part de notre vœu à son gouvernement, à titre tout au moins d'indication, en accordant à cette question l'importance qu'elle mérite.

21. L'an dernier nous avons décidé, sur la proposition de la délégation des Etats-Unis d'Amérique, qu'une conférence internationale technique de caractère gouvernemental se tiendrait sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour rechercher les moyens de développer, grâce à la coopération internationale, l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques et, en particulier, pour étudier le développement de la production de l'énergie atomique et pour examiner les autres domaines techniques tels que ceux de la biologie, de la médecine, de la protection contre les radiations, ainsi que de la science pure, dans lesquels la coopération internationale peut être réalisée avec le plus d'efficacité. Cette conférence s'est tenue à Genève avec la participation d'un très grand nombre de délégués et d'observateurs et a constitué, on peut le dire, l'un des succès les plus éclatants de l'Organisation des Nations Unies. Toutes les difficultés d'ordre technique ont été surmontées avec une habileté admirable, bien que ce fût une réunion sans précédent dans l'histoire et originale à tous égards. Les problèmes que posait cette réunion internationale n'ont pu être résolus que grâce aux moyens dont dispose notre organisation. Le Secrétaire général a droit à toutes nos félicitations pour la compétence dont il a fait preuve dans l'organisation de cette conférence scientifique réunie dans l'intérêt de la paix et du progrès humain. Comme il l'a dit lui-même dans son rapport à ce sujet, la Conférence a permis de traduire "en actes les buts et les principes de l'Organisation des Nations Unies. Cette conférence a permis à l'Organisation d'aborder un nouveau champ d'activité sur lequel on est en droit de fonder de grands espoirs" [A/2967, par. 17].

22. Le Secrétaire général a bénéficié des conseils du Comité consultatif de sept puissances, dont les représentants ont droit, eux aussi, à la gratitude des Nations

Unies, car ils ont contribué par leur talent et leur connaissances au succès de la Conférence. La délégation de l'Equateur souscrit à la proposition du Secrétaire général quant à l'opportunité de maintenir ce comité en fonctions, sans modifier sa composition ni son règlement intérieur, de façon qu'il continue à lui donner des avis sûrs pour les questions atomiques dont le Secrétariat sera chargé.

23. Je dois rappeler ici qu'à la neuvième session, lors de la discussion à la Première Commission du projet de résolution qui a été à l'origine de la conférence scientifique, le représentant de l'Equateur s'était permis de proposer une légère modification tendant à donner à la Conférence un caractère périodique, mais que cette proposition a été rejetée [723^{ème} séance, par. 19]. Je constate maintenant que l'éminent Président de la Conférence, le professeur Bhabha, chef de la Commission de l'énergie atomique de l'Inde, ainsi que M. Dulles dans son discours de ce matin [518^{ème} séance] ont exprimé l'espoir qu'une autre conférence scientifique atomique ait lieu d'ici deux ou trois ans pour poursuivre les travaux qui ont si bien commencé. Il conviendrait donc de modifier la résolution de façon à tenir compte du vœu formé par le distingué savant indien et repris ici même par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis.

24. Chaque pays doit faire tous ses efforts pour assurer par lui-même le développement économique et culturel dont il est capable, mais, comme nous le savons, il est extrêmement difficile aux pays sous-développés de parvenir, avec leurs maigres ressources, à un niveau de développement comparable à celui des pays plus avancés du point de vue matériel. Il faut instituer dans le domaine économique une coopération internationale plus efficace, car l'instabilité politique ne fera que s'aggraver si les écarts entre les revenus nationaux des membres de la collectivité internationale continuent à s'accroître.

25. Il faut compléter les institutions de crédit existantes par d'autres organismes qui assumeront les rôles dont les premières ne peuvent s'acquitter. L'Organisation des Nations Unies a pour but véritable de relever le niveau de vie des populations dans tous les pays du monde et de faire disparaître l'affligeant contraste qu'il y a entre pays industrialisés et pays producteurs de matières premières, entre les pays riches et les pays pauvres. Les Nations Unies ne feront pas une réalité de leur idéal de paix et de sécurité tant que l'homme ne jouira pas pleinement de ses droits élémentaires et de conditions de vie qui lui permettent de profiter suffisamment des bienfaits de la science. Si le capital privé ne peut pas et ne doit pas se sacrifier pour les pays qui ont besoin d'investissements afin de porter leur développement à un niveau normal, c'est aux capitaux publics, c'est-à-dire à ceux des Etats, qu'il appartient de remplir, par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, cette fonction internationale nouvelle. Il faut, par conséquent, compléter les banques internationales et les institutions de crédit privées par un fonds des Nations Unies chargé exclusivement de cette mission qui découle d'une nouvelle conception de la coopération internationale.

26. Dans son rapport à l'Assemblée générale, le Comité d'experts présidé par M. Raymond Scheyven précise que "le Fonds spécial sera appelé à financer dans les pays insuffisamment développés tout investissement, qu'il soit d'ordre social ou économique, qui relève d'un programme cohérent dont l'exécution est

de nature à augmenter au maximum possible le revenu national, et qui ne peut être entièrement financé ni par le capital privé, ni par la Banque internationale ou autres institutions de crédit" [A/2906, par. 13]. Cette définition sage et concise du rôle de l'institution dont nous préconisons la création depuis plusieurs années nous dispense de tout commentaire. Tous les pays d'Amérique latine ont un besoin urgent de ce fonds spécial. Ils espèrent que cette Assemblée sera assez généreuse et assez compréhensive pour approuver la recommandation que le Conseil économique et social lui a transmise après avoir examiné le problème d'une manière très approfondie au cours de sa vingtième session, tenue à Genève [résolution 583 (XX)].

27. L'Equateur s'efforce de transformer toute son économie et, à cette fin, a entrepris une série de travaux qui lui imposent un effort économique considérable. Il ne peut malheureusement pas, avec les maigres ressources dont il dispose, compléter rapidement l'exécution des programmes qui ont été établis. Malgré l'enthousiasme, la conscience et la vigilance dont le chef de l'Etat fait toujours preuve en ce domaine, ces travaux avancent lentement et n'ont pas encore donné les résultats espérés. Dans l'Etude de la situation économique de l'Amérique latine en 1954, préparée par le secrétariat de la Commission économique pour l'Amérique latine, nous lisons cependant au sujet de mon pays, le passage suivant:

"Des conditions météorologiques favorables et le stimulant fourni par une demande extérieure soutenue, joints à l'application d'une politique active de développement, ont été les facteurs qui ont porté la production agricole de l'Equateur, en 1954, bien au-dessus du niveau des années précédentes. Cette augmentation est due tout spécialement à l'accroissement considérable de la production de certains produits d'exportation."

Le même rapport dit plus loin:

"La production de bananes a continué à augmenter. La production des nouvelles plantations a plus que compensé les pertes dues aux maladies et à l'insuffisance des moyens de transport. La récolte, évaluée à 870,000 tonnes, a dépassé de 37 pour 100 celle de l'année précédente et, bien que les exportations n'aient pas augmenté de la même façon, l'Equateur a conservé son rang de premier exportateur mondial qu'il avait acquis en 1953" [E/CN.12/362/Rev. 1, p. 168¹].

28. Comme on peut s'en rendre compte, mon pays se heurte à d'immenses difficultés dans tous les domaines de la vie économique et ne peut se laisser griser par les petits succès qu'il a enregistrés dans l'agriculture et dans la direction de son économie. Bien que l'Equateur ne demande qu'une aide proportionnée à sa capacité de remboursement, il n'est pas entendu et se trouve abandonné à son propre sort. Beaucoup d'autres pays d'Amérique latine et des pays d'autres continents, qui pourtant ont été aux côtés des démocraties chaque fois qu'il s'est agi de défendre les principes qui permettent aujourd'hui aux vainqueurs de la dernière guerre d'exécuter tranquillement leurs grands plans de politique économique et de politique internationale, peuvent formuler la même plainte que l'Equateur. Il nous paraît donc urgent et pleinement justifié de créer ce fonds qui nous viendrait en aide.

¹ En espagnol et en anglais seulement.

29. Au nom de mon gouvernement, je désire réexprimer, en ce moment si important et en cette occasion solennelle, les sentiments de fidélité de l'Equateur à l'égard de l'Organisation des Nations Unies. Je voudrais aussi exprimer l'espoir que notre organisation, en triomphant du temps, s'affirmera toujours plus dans la conscience de tous les hommes épris de paix, de sécurité, de liberté et de justice, et deviendra l'instrument efficace de concorde et d'amitié entre les peuples qui proscriera à jamais les guerres d'agression et les attentats contre le droit international.

30. M. MACDONALD (Nouvelle-Zélande) [*traduit de l'anglais*]: Cette session de l'Assemblée s'est ouverte dans une atmosphère d'espoir. Au cours de l'année écoulée, nous avons pu constater des signes heureux d'une amélioration du climat international. On peut dire légitimement qu'il s'agit d'un dégel, car il semble y avoir au moins une chance pour que la méfiance et la suspicion qui, pendant la guerre froide, ont en quelque sorte gelé les relations internationales, soient remplacées par un esprit de coopération plus chaleureux. Si nous parvenons à faire de cet esprit de coopération une réalité plus tangible au cours des débats de l'Assemblée, nous ferons de l'Organisation des Nations Unies un instrument plus puissant de paix mondiale.

31. Nous savons qu'il ne suffit pas d'espérer pour réussir. Nous savons que nous ne pouvons pas laisser toute la responsabilité à quelques nations, si puissantes ou influentes qu'elles soient. Chacun de nous doit être disposé à rechercher des solutions nouvelles à des problèmes anciens et à découvrir de nouvelles méthodes de travail en commun.

32. Dans l'introduction mûrement réfléchie à son rapport annuel de cette année [A/2911], le Secrétaire général nous a admirablement préparé le terrain. Il nous a également rappelé que l'Assemblée doit, à sa présente session, faire le bilan des 10 premières années de l'Organisation. Il est heureux que ce dixième anniversaire ait lieu à une époque où la situation internationale est nettement encourageante.

33. Il est bon de rappeler quels espoirs a éveillés dans l'opinion publique, de par le monde, chaque nouvelle promesse d'une meilleure compréhension et d'une coopération entre les peuples. Les cérémonies commémoratives, organisées à San-Francisco en juin 1955, ont fait ressortir que tels étaient les buts pour lesquels l'Organisation des Nations Unies avait été fondée. Il ne fait aucun doute que les peuples du monde attendent de l'Organisation des Nations Unies qu'elle joue un rôle directeur. Il nous incombe de montrer que l'Organisation peut jouer un tel rôle.

34. A cet égard, l'Assemblée générale peut, je crois, se féliciter d'avoir convoqué la Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, qui s'est récemment tenue à Genève. Cette conférence s'est distinguée par la façon dont les divers pays qui y étaient représentés ont mis leurs connaissances en commun. Elle a certainement réussi au-delà de toute espérance. Elle a été par elle-même l'une des manifestations les plus marquantes du nouvel esprit de coopération internationale. Quatre questions concernant l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques et des sujets connexes sont inscrites à notre ordre du jour. Leur examen devrait nous donner une occasion de passer en revue ce qui a été fait à Genève et de tracer la voie des progrès futurs dans ce domaine scientifique si nouveau et si passionnant.

35. L'Assemblée peut également éprouver quelque satisfaction en raison des travaux accomplis cette année dans le domaine du désarmement. Cet urgent problème est si complexe que les progrès y sont nécessairement lents. La clef de sa solution définitive est l'établissement d'un système satisfaisant d'inspection et de contrôle. Dans le passé, c'est là qu'a été la pierre d'achoppement et nous ne devons pas nous attendre à voir ce problème résolu facilement et à bref délai. Cependant, il s'agit là d'une question que l'Assemblée est expressément invitée à étudier aux termes de la Charte et, quelles que soient les difficultés, nous devons persévérer dans nos efforts. Nos prochaines discussions devraient d'ailleurs être plus fructueuses, car il y a des raisons de croire que les grandes puissances sont très désireuses de faire de réels progrès dans ce domaine.

36. Au cours de l'année écoulée, des événements très importants ont également eu lieu hors du cadre de l'Organisation des Nations Unies. Les grandes puissances font un nouvel effort pour régler les différends qui sont à la base des problèmes mondiaux. On a aussi enregistré un développement marqué de la coopération régionale. Ces événements viennent appuyer l'activité propre de l'Organisation et rendent les buts qu'elle s'est fixés plus faciles à atteindre.

37. Dans son rapport, le Secrétaire général a porté une attention particulière aux pratiques et à la procédure du Conseil de sécurité. La Nouvelle-Zélande doit bientôt quitter cet organe, auquel elle a eu l'honneur d'être élue il y a deux ans. Nous y avons acquis une expérience précieuse. Nous y avons appris, de première main, à quelles difficultés le Conseil se heurte dans l'exercice de ses fonctions. Nous avons espéré qu'on utiliserait moins cet organe en tant que tribune pour proclamer des positions connues et demeurées inchangées. Il est vrai aussi qu'aucune organisation mondiale ne peut fonctionner comme il convient à moins qu'il n'y ait une base de coopération entre les plus importants et les plus puissants des Etats qui en sont membres. C'est ce qu'a reconnu la Charte des Nations Unies en conférant un statut spécial aux grandes puissances.

38. Les intérêts de l'Organisation seront mieux servis si les grandes puissances s'entendent mieux sur l'esprit et les intentions de la Charte. Il serait alors plus facile au Conseil de sécurité de parvenir à une unité de vues et d'exercer son autorité d'organe. Je ne veux pas dire que l'intransigeance ait été le fait des seules grandes puissances. Au cours de ces derniers mois, l'unanimité des membres permanents a permis au Conseil de prendre des décisions utiles et constructives sur la question de Palestine.

39. Le maintien et l'accroissement de l'autorité et de l'utilité du Conseil sont une responsabilité que les autres Membres de l'Organisation partagent avec les grandes puissances. Il ne faut pas longtemps à une organisation internationale pour prendre des habitudes bien définies; certaines d'entre elles peuvent être dangereusement faciles à acquérir et extrêmement difficiles à changer. L'expérience nous a appris qu'un changement est nécessaire si l'on veut que le Conseil de sécurité puisse fonctionner de façon efficace en tant que centre de négociations véritables. Le Secrétaire général a instamment demandé que les questions relatives à la procédure du Conseil soient abordées avec plus d'imagination [A/2911, p. xii]. Nous espérons pour notre part que le Conseil réussira à faire preuve d'une plus grande souplesse et ne se croira pas obligé de s'en

tenir aux habitudes acquises au cours de plusieurs années de guerre froide.

40. Cela est d'autant plus important, pensons-nous, que le Conseil continue de jouer le rôle d'arbitre suprême dans les affaires intéressant la paix et la sécurité internationales. On a élaboré des procédures supplémentaires, mais aucun organe de remplacement. Si une petite nation se trouve attaquée ou menacée, le Conseil est toujours l'instance où elle peut présenter sa cause le plus facilement et se faire entendre le plus rapidement. Une discussion publique dans les plus brefs délais tend à prévenir le recours à la force. Le Conseil peut toujours fournir les moyens d'un tel examen.

41. J'ai souligné que l'Organisation des Nations Unies est une organisation où la responsabilité est partagée entre toutes les nations, grandes et petites. Notre organisation a une autorité sans pareille parce qu'elle parle au nom des peuples de tous ses Etats Membres. Cependant, nous ne pouvons oublier qu'il y a d'autres Etats qui n'ont pas été admis à l'Organisation, bien qu'ils le méritent. Tant qu'il n'aura pas été mis fin à cette injustice, l'Organisation ne pourra atteindre son plein épanouissement.

42. J'estime que, là aussi, nous devons revoir nos anciennes positions et nous demander si elles répondent à la situation actuelle. Il serait extrêmement regrettable que l'accès de l'Organisation soit interdit à des candidats méritants, par suite d'attitudes intransigeantes adoptées dans le passé.

43. Je dois maintenant évoquer certains événements qui se sont produits dans le domaine de la coopération internationale et intéressent particulièrement la Nouvelle-Zélande. Mon gouvernement est profondément convaincu de la valeur du plan de Colombo, plan de développement économique et d'assistance technique qui a consolidé les liens de compréhension et d'amitié qui nous unissent aux pays d'Asie. Je suis également heureux de constater que l'année écoulée a été marquée par un calme relatif dans les pays de l'Asie du Sud-Est qui bordent le Pacifique.

44. Nous espérons que cette paix relative est un autre indice d'une authentique détente internationale, mais ne sommes pas moins heureux des garanties que nous offre l'Organisation du Traité de défense collective de l'Asie du Sud-Est. Dans cette organisation, des pays qui ont été exposés à des menées subversives se sont associés avec d'autres pays qui, comme la Nouvelle-Zélande, sont situés hors de la zone asiatique. L'existence de cette organisation n'est une menace pour personne. Son caractère purement défensif a été rappelé à maintes reprises. Nous sommes persuadés qu'elle contribuera à la sauvegarde de la liberté et de la paix en Asie du Sud-Est.

45. La Nouvelle-Zélande a également suivi avec beaucoup d'intérêt les travaux de la Conférence de Bandoung, où se sont réunis nos voisins d'Asie et certains pays d'Afrique, dont la plupart n'étaient pas membres des Nations Unies. Nous reconnaissons la valeur de la coopération régionale et estimons qu'elle peut rendre l'œuvre des Nations Unies plus fructueuse. Il est significatif que les délégations participant à la Conférence de Bandoung aient proclamé que leurs pays appuient les buts et principes de l'Organisation des Nations Unies.

46. Je viens de parler de conférences et de groupements qui se situent hors du cadre de l'Organisation

des Nations Unies. Leur existence même nous rappelle que l'Organisation des Nations Unies n'est pas un gouvernement mondial. Les Etats Membres de notre organisation se rencontrent non seulement sur un pied d'égalité, mais sur un pied d'égalité souveraine. Il aurait pu en être autrement. L'Organisation des Nations Unies aurait pu se voir conférer le pouvoir de reviser les traités ou les frontières territoriales. Elle aurait pu se voir reconnaître un droit illimité d'intervention dans les affaires intérieures de ses Etats Membres. En fait, elle n'a reçu aucun de ces pouvoirs et, si elle essayait de les exercer, elle outrepasserait ses droits.

47. Aucun Etat n'admet de bon gré une ingérence dans ses affaires intérieures. Une telle ingérence aurait pour seul effet de jeter le discrédit sur l'Organisation des Nations Unies. L'efficacité réelle de l'Assemblée générale découle de son autorité morale, laquelle ne peut reposer que sur une réputation de sagesse et d'équité. Nous croyons qu'en n'ayant qu'une telle préoccupation, l'Assemblée générale se heurtera moins souvent à de délicats problèmes de compétence.

48. Mais il est un critère plus large et d'application souvent plus aisée que celui de la compétence: c'est de savoir si une discussion à l'Assemblée générale peut servir les véritables intérêts des peuples dont il s'agit. L'Assemblée générale n'a jamais d'ailleurs pris pour règle d'accepter automatiquement d'examiner toutes les affaires qui lui sont proposées. Elle ne doit certainement pas adopter une telle règle de conduite si la question a déjà été discutée de façon appropriée ou s'il y a de bonnes raisons de croire que ses débats seraient infructueux. Il arrive d'ailleurs qu'un débat, loin d'améliorer la situation, retarde le règlement d'une affaire, accroisse le malaise et, en fin de compte, favorise les actes de violence.

49. Ces considérations ont d'autant plus de valeur lorsque l'on est en droit de mettre en doute la compétence de l'Assemblée générale. En pareil cas, l'Assemblée doit veiller soigneusement à ce que ses procédures ne donnent pas lieu à des abus. Comme le Secrétaire général l'a fait remarquer, la tâche essentielle de l'Organisation des Nations Unies n'est pas d'imposer son point de vue aux Etats Membres. Les conseils, les commissions et autres organes, de même que tous les moyens d'action du Secrétariat, ont été créés pour aider les Etats Membres lorsqu'ils en font la demande.

50. Je crois fermement que cette session de l'Assemblée générale nous offre une occasion toute particulière de pousser plus avant la noble tâche qui consiste à rendre l'Organisation des Nations Unies plus efficace. Je crois qu'il serait erroné de penser qu'une conférence de révision de la Charte, tenue dans un proche avenir, puisse nous rapprocher du but. Il y a sans doute des raisons d'apporter quelques amendements à la Charte, mais il n'est pas nécessaire de convoquer une conférence de révision à cette seule fin. Qui plus est, je doute fort que nous puissions participer à une telle conférence avec la certitude d'arriver à nous entendre sur ces amendements.

51. Je sais bien, évidemment, que le but de cette conférence ne serait pas uniquement la modification de la Charte. J'ai tenu pourtant à préciser qu'à mon avis, le moment est mal choisi pour engager de longues discussions sur le fonctionnement idéal de l'Organisation des Nations Unies. Ce qui importe, c'est la volonté de la faire fonctionner de la façon que nous avons envi-

sagée il y a 10 ans à San-Francisco. Nous avons beaucoup de choses à oublier et de nouvelles habitudes à acquérir. Si nous réussissons maintenant à instaurer un nouvel esprit de coopération, nous pourrons, par la suite, juger avec beaucoup plus de sûreté de la nécessité d'une conférence de revision.

52. Beaucoup de travail a été accompli au cours des 10 dernières années. En cet âge nucléaire, il importe de faire beaucoup plus de progrès au cours des 10 prochaines années. Mais nous devons tous nous rendre

compte que nous ne ferons pas les progrès si ardemment désirés sans déployer de grands efforts et sans témoigner de patience, de tolérance et de modération. Comme toujours, nous trouverons notre inspiration dans l'objectif que nous nous sommes fixé, à savoir la paix mondiale et la création de conditions propres à faire progresser le genre humain et à le délivrer de la crainte et du spectre de la guerre.

La séance est levée à 16 h. 5.